

NOTICE OF APPROVAL OF SETTLEMENT OF RECALLED PET FOOD PRODUCTS CLASS ACTION

IF YOU PURCHASED OR YOUR PET(S) CONSUMED RECALLED PET FOOD, YOU MAY BE ELIGIBLE TO PARTICIPATE IN A CLASS ACTION SETTLEMENT

TO: All residents in Canada who purchased or whose pets consumed pet food or treat products recalled on or after March 16, 2007.

WHAT IS THE PURPOSE OF THIS NOTICE?

This Notice is to advise Canadian residents that the Canadian Courts and the U.S. District Court have approved the Proposed Settlement of the various class actions and litigation commenced against Menu Foods corporate entities and other parties in relation to certain recalled pet food.

This Notice is just a summary. For more complete information, including a list of Recalled Pet Food Products, Plaintiffs and Defendants, you can read the Full Notice at www.petfoodsettlement.com or you can call the Claims Administrator at 1-800-392-7785.

WHO IS INCLUDED IN THE PROPOSED SETTLEMENT?

If you purchased, used or obtained, or your pet used or consumed pet food and/or pet treats that were recalled between March 16, 2007 and the present because they allegedly contained contaminated wheat gluten or rice protein concentrate ("Recalled Pet Food Products"), you may be eligible to participate in a class action settlement and obtain compensation.

WHAT ARE THE LAWSUITS ABOUT?

Plaintiffs allege through lawsuits filed in Canada and in the United States that various companies and other defendants manufactured, distributed, sold and/or marketed Recalled Pet Food Products, and that as a result of contamination of these products, persons who purchased or whose pets consumed the Recalled Pet Food Products were damaged. The lawsuits allege that some pets were taken for health screening, or may have become sick and/or died after consuming the Recalled Pet Food Products. Defendants have denied any wrongdoing.

WHAT ARE THE SETTLEMENT TERMS?

The Settlement provides for the creation of a \$24 million cash Settlement Fund from which eligible consumers may receive up to a 100% cash payment of reasonable, documented economic damages which means expenses incurred as a result of their purchase or their pet's consumption of Recalled Pet Food Products. In addition to compensation for expenses supported by documentation, consumers may also receive payment of up to \$900 for other reasonable and valid economic damages for which they do not have documentation. Expenses may include veterinary screening or treatment costs, death-related expenses, pet purchase or new pet costs, property damage and other costs.

TO MAKE A CLAIM

- **If you wish to make a claim under the Settlement**, you must complete, sign, and return a Claim Form, along with any accompanying documentation, to the Claims Administrator at the address listed at the end of this notice. You may obtain a Claim Form by calling the toll-free number 1-800-392-7785 or by visiting the Settlement Website www.petfoodsettlement.com. **Claim Forms must be postmarked, faxed or emailed no later than January 27, 2009. Claims will be processed and paid in accordance with the terms of the Settlement Agreement.** If you have already submitted a Claims Form along with any accompanying documentation to the Claims Administrator at the address listed at the end of this notice, you do not have to submit a further Claim Form.
- If you chose to be excluded from the Settlement and submitted an Opt-out form prior to the Opt-out Deadline, you cannot make a claim under the Settlement.

DOES THE SETTLEMENT APPLY TO U.S. RESIDENTS?

Yes, the same settlement terms apply to U.S. residents, but there are different timelines for completion of the various steps required to make a claim. If you are a U.S. resident who purchased or whose pet(s) consumed pet food or treat products recalled on or after March 16, 2007, please visit the U.S. page in www.petfoodsettlement.com, or contact the Claims Administrator at 1-800-392-7785 for information on the U.S. settlement and claims process.

WHO REPRESENTS ME?

The Court has appointed Canadian and U.S. lawyers to represent the Class. You do not have to pay these lawyers any money out of your own pocket in order to make a claim. You may hire your own lawyer, to help you complete the Claim Forms. However, you will be responsible for that lawyer's fees and expenses.

WHERE CAN I OBTAIN MORE INFORMATION?

For more information, you can visit the settlement website: www.petfoodsettlement.com, or contact the Claims Administrator:

In Re Pet Food Products Liability Litigation
Claims Administrator
c/o Heffler, Radetich & Saitta LLP
P.O. Box 890
Philadelphia, PA 19105-0890
1-800-392-7785

QUESTIONS? VISIT WWW.PETFOODSETTLEMENT.COM OR CALL TOLL-FREE 1 (800) 392-7785

[THIS PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK]

AVIS D'AUTORISATION DE TRANSACTION POUR LE RECOURS COLLECTIF RELATIVEMENT AU RAPPEL DES PRODUITS ALIMENTAIRES POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE

SI VOUS AVEZ ACHETÉ OU SI VOTRE OU VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE ONT CONSOMMÉ LES ALIMENTS POUR ANIMAUX DE COMPAGNIE IDENTIFIÉS PAR LA CAMPAGNE DE RAPPEL, VOUS POURRIEZ ÊTRE ADMISSIBLE À PARTICIPER À UNE TRANSACTION RELATIVE AU RECOURS COLLECTIF

A : Tous les résidents canadiens ayant acheté ou dont les animaux de compagnie ont consommé des aliments ou des friandises pour animaux de compagnie ayant fait l'objet d'une campagne de rappel le ou après le 16 mars 2007.

QUEL EST L'OBJECTIF DU PRÉSENT AVIS?

Cet avis est publié pour informer les résidents canadiens que les tribunaux canadiens et américains ont approuvé la transaction intervenue entre les parties dans les divers recours collectifs intentés contre les entités corporatives de Menu Foods et autres parties concernées par les aliments pour animaux de compagnie ayant fait l'objet d'une campagne de rappel le ou vers le 16 mars 2007.

Le présent avis n'est qu'un résumé. Pour des informations détaillées, y compris la liste des Produits alimentaires pour animaux de compagnie ayant fait l'objet d'une campagne de rappel le ou vers le 16 mars 2007, vous trouverez l'avis complet sur www.petfoodsettlement.com ou vous pouvez appeler l'Administrateur de la demande d'indemnisation au 1-800-392-7785.

QUI EST VISÉ PAR LA TRANSACTION?

Si vous avez acheté, utilisé ou acquis, ou si votre animal de compagnie ou consommé des aliments et/ou friandises pour animaux de compagnie ayant fait l'objet d'une campagne de rappel le ou après le 16 mars 2007 parce qu'ils pourraient contenir du gluten de blé ou du concentré de protéine de riz contaminés, vous êtes visé(e) par la transaction relative au recours collectif et pouvez réclamer une indemnité.

EN QUOI CONSISTENT LES RECOURS?

Dans les recours intentés au Canada et aux États-Unis, les demandeurs prétendent que plusieurs sociétés et d'autres défendeurs ont fabriqué, distribué, vendu et/ou commercialisé les Produits alimentaires pour animaux de compagnie ayant fait l'objet d'un rappel le ou après le 16 mars 2007 et qu'en raison de la contamination desdits produits, les personnes ayant acheté, ou dont les animaux ont consommé lesdits Produits alimentaires pour animaux de compagnie ont subi un préjudice. Les allégations contenues dans les recours intentés sont à l'effet que certains animaux de compagnie ont dû subir un contrôle de santé ou ont été malades et/ou sont morts après avoir consommé lesdits Produits alimentaires pour animaux de compagnie. Les défendeurs nient avoir commis quelque acte répréhensible.

QUELLES SONT LES MODALITÉS DE LA TRANSACTION?

La transaction prévoit la création d'un fonds de 24 millions de dollars à partir duquel les consommateurs admissibles peuvent se voir compenser en argent comptant jusqu'à 100 % de tout préjudice pécuniaire raisonnable, le tout sur présentation de pièces justificatives représentant les frais nécessaires suite à l'achat ou à la consommation par leur animal de compagnie des Produits alimentaires pour animaux de compagnie ayant fait l'objet d'une campagne de rappel le ou après le 16 mars 2007. En plus du remboursement des frais ainsi justifiés, les clients peuvent aussi recevoir une somme allant jusqu'à 900 \$ en dédommagement de tout autre préjudice pécuniaire raisonnable pour lesquels ils ne disposent pas de justificatifs. Cette compensation peut couvrir les frais de la consultation vétérinaire, les frais de traitement, les frais associés à la mort de l'animal, à l'achat d'un animal de compagnie ou à un nouvel animal de compagnie, les dommages matériels et autres frais.

COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE D'INDEMNISATION?

- **Si vous souhaitez présenter une demande d'indemnisation conformément à l'entente**, vous devez compléter, signer et envoyer un formulaire de demande, ainsi que toutes les pièces justificatives, à l'Administrateur de la demande d'indemnisation à l'adresse indiquée à la fin du présent avis. Vous pouvez obtenir un formulaire de demande en composant le numéro sans frais 1-800-392-7785 ou en visitant le site Internet du règlement, www.petfoodsettlement.com. **Les formulaires de demande d'indemnisation doivent être postés, la date d'affranchissement faisant foi, télécopiés ou transmis par courriel au plus tard le 27 janvier 2009. Les demandes seront traitées et réglées conformément aux modalités de l'entente de règlement.** Si vous avez déjà transmis une demande d'indemnisation avec les pièces justificatives à l'Administrateur de la demande d'indemnisation à l'adresse indiquée à la fin du présent avis, vous n'avez pas à transmettre une nouvelle demande d'indemnisation.
- **Si vous avez choisi(e) de vous exclure de la transaction et que vous avez transmis une demande d'exclusion avant la date limite d'exclusion, vous ne pouvez pas présenter une demande d'indemnisation conformément à la transaction.**

LA TRANSACTION S'APPLIQUE-T-ELLE AUX RÉSIDENTS AMÉRICAINS?

Oui, les mêmes modalités de règlement s'appliquent aux résidents américains. Seuls les délais d'exécution des diverses étapes de la procédure ou de demande d'exclusion du règlement seront différents. Si vous êtes un(e) résident(e) des États-Unis ayant acheté ou dont l'animal ou les animaux de compagnie ont consommé les produits alimentaires ou friandises pour animaux de compagnie ayant fait l'objet de la campagne de rappel le ou après le 16 mars 2007, veuillez visiter la page réservée aux États-Unis sur www.petfoodsettlement.com ou contacter l'Administrateur de la demande d'indemnisation au 1-800-392-7785 pour les informations sur le règlement et les procédures d'indemnisation aux États-Unis.

QUI ME REPRÉSENTE?

Le tribunal a désigné des avocats canadiens et américains pour représenter les membres. Vous n'avez pas à payer personnellement ces avocats pour engager un recours. Vous pouvez demander à votre propre avocat de vous aider à remplir les formulaires de demande. Toutefois, les honoraires et les frais ainsi engagés seront à votre charge.

OÙ PUIS-JE TROUVER DE PLUS AMPLES INFORMATIONS?

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous rendre sur le site Internet du règlement : www.petfoodsettlement.com ou contacter l'Administrateur de la demande d'indemnisation :

In Re Pet Food Products Liability Litigation
Claims Administrator
c/o Heffler, Radetich & Saitta LLP
P.O. Box 890
Philadelphia, PA 19105-0890 (USA)
1-800-392-7785
claims@petfoodsettlement.com

In Re Pet Food Products Liability Litigation
Claims Administrator
c/o Heffler, Radetich & Saitta LLP
P.O. Box 890
Philadelphia, PA 19105-0890

FIRST-CLASS MAIL
U.S. POSTAGE
PAID
PERMIT NO. 2323
PHILADELPHIA, PA

FIRST CLASS MAIL

PLEASE FORWARD—IMPORTANT LEGAL NOTICE